

C.G.T.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

213, Rue Lafayette  
PARIS

F.S.M.

# BULLETIN CONFÉDÉRAL

N° 8 — Bi-mensuel



4 Mars 1949

## SOMMAIRE :

Le Comité Confédéral National .....	2	Les Elections Cantonales .....	7
Communiqués du Bureau Confédéral ....	3	Documentation .....	7
Les Conventions Collectives .....	4	Préparation des Journées de Printemps ..	8
Les Elections au Comités d'Entreprise ....	5	Bulletin du Délégué du Personnel n° 2 de février 1949 .....	8
Revue des Comités d'Entreprise .....	5	Colonies de Vacances .....	8
Education Syndicale .....	6		
Le Premier Mai 1949 .....	6		

# LE COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL

**A** PRES une discussion de deux jours à laquelle participèrent de nombreux représentants des Fédérations et Unions Départementales, le C.C.N. des 24 et 25 février 1949 a fixé dans une série de résolutions précises, la position de la C.G.T. sur les problèmes revendicatifs que pose avec une force croissante, la situation de plus en plus difficile des travailleurs.

Sur tous les points qui, à juste titre, préoccupent la classe ouvrière, salaires (minimum vital, hiérarchie), 40 heures, prix, chômage, conventions collectives, loyers, etc..., des revendications claires et précises ont été élaborées.

Elles arment convenablement tous nos militants pour, face au développement constant du mécontentement et de l'action ouvrière, activer dans les entreprises, le rassemblement de tous les travailleurs, étendre toujours davantage l'unité d'action.

Mais il convient d'y insister, tous ces problèmes revendicatifs ont été dominés par la lutte contre les dangers de guerre, à laquelle ils sont étroitement liés, et qui, dans les conjonctures présentes, est la tâche essentielle des travailleurs et du peuple de France.

Contre les préparatifs de guerre que poursuit avec de plus en plus de cynisme le gouvernement aux ordres des impérialistes américains, le C.C.N. s'est affirmé résolu à dresser l'action ouvrière à l'avant-garde de toutes les forces de paix de notre pays, unies dans la lutte contre la guerre.

Le C.C.N. a également décidé, à l'occasion des élections cantonales, de lancer trois appels. Un aux travailleurs, un autre aux paysans travailleurs, un troisième aux petits commerçants, pour les inviter à refuser leurs suffrages aux candidats des partis et

aux hommes qui ont soutenu et soutiennent la politique antiouvrière, antinationale et de guerre du gouvernement.

Les deux premiers appels seront diffusés par affiches.

Le troisième s'adressant aux petits commerçants sera utilisé sous forme de tracts, de circulaires, de lettres remis directement aux commerçants.

Nos organisations syndicales, Unions Départementales, Unions Locales, Syndicats, sauront avec initiative, profiter de toutes les possibilités qui leur seront offertes pour multiplier au maximum la diffusion.

Car maintenant, ainsi que le précisait Benoît FRACHON, dans son magnifique discours de clôture, il faut se mettre au travail et réaliser.

Chaque militant doit prendre à la fois conscience de ses grandes responsabilités et de nos immenses possibilités.

Bousculer le train-train quotidien, rompre définitivement avec la routine et la bureaucratie, mettre rapidement en œuvre l'amélioration de toute notre organisation, hisser le rythme de notre activité au niveau de la combativité ouvrière, entraîner dans le travail tous nos militants et en particulier les délégués d'entreprise et les délégués du personnel, tels sont les objectifs à atteindre.

D'ores et déjà, c'est en direction du Premier Mai 1949, qui doit être une grande journée de lutte contre la guerre et pour les revendications, au travers de la journée des femmes contre la guerre les 6 et 8 mars et la lutte quotidienne dans les entreprises, que chaque organisation doit axer son travail et vérifier les résultats obtenus.

Henri RAYNAUD,  
Secrétaire de la C.G.T.

---

## **NOTE IMPORTANTE**

---

Nous informons les militants que tous les appels et résolutions votés au COMITE CONFEDERAL NATIONAL des 24 et 25 février sont publiés intégralement dans « Le Peuple » du 3 mars 1949.

Les organisations qui désireraient se procurer quelques numéros supplémentaires de l'organe officiel de la C. G. T. pourront les réclamer à l'Administration du Journal.

# Communiqués du Bureau Confédéral

---

---

23 FÉVRIER 1949

Le Bureau Confédéral s'est réuni le mercredi 23 février. Il a mis au point les rapports et propositions à soumettre à l'examen du C.C.N.

[\*\*]

Le Bureau Confédéral a examiné également la campagne en faveur de l'amnistie pour les mineurs et pour tous les travailleurs condamnés pour faits de grève.

Il considère que cette campagne doit s'intensifier dans tout le pays.

Il adresse ses plus vives félicitations aux courageux mineurs qui poursuivent une action vigoureuse pour libérer leurs camarades.

[\*\*]

Le Bureau Confédéral, profondément ému et indigné par l'annonce de l'assassinat du camarade PAPARIGAS,

Secrétaire Général de la Confédération Générale du Travail de Grèce, élève une véhémement protestation contre ce nouvel attentat aux droits démocratiques et humains.

Il s'incline douloureusement devant ce héros tombé dans la lutte pour la défense de l'indépendance de son pays et des droits peuples.

Il appelle toutes les organisations syndicales à engager une large campagne de protestation et à dénoncer les exactions du régime fasciste grec, appuyé par les forces américaines.

[\*\*]

Le Bureau Confédéral proteste contre la nouvelle atteinte aux nationalisations que constitue l'éviction de trois représentants de la C.G.T. des conseils d'administration des grandes banques nationalisées.

Il adresse ses remerciements aux camarades Raynaud, Lacour et Silz.

---

2 MARS 1949

Le Bureau Confédéral adresse ses plus vives félicitations aux cheminots pour le grand succès qu'ils ont assuré aux candidats de la Fédération C.G.T.

Ils ont ainsi montré leur volonté d'unité pour assurer le succès des revendications de la C.G.T. et pour défendre la Paix.

Le Bureau Confédéral félicite également le Bureau de la Fédération, les dirigeants des syndicats ainsi que l'ensemble des militants pour l'attention qu'ils ont apportée à l'organisation de ces élections.

[\*\*]

Le Bureau Confédéral constate le grand développement que prend le mouvement de masse en faveur de la Paix. Les manifestations qui se produisent dans les entreprises et qui réalisent l'unité de tous les travailleurs et des organisations, doivent se multiplier.

Le Bureau Confédéral décide de donner son adhésion au Congrès Mondial pour la Paix.

Il invite tous les syndiqués à participer activement à la campagne de signatures de pétitions, organisées par les Combattants de la Paix et de la Liberté.

Le Bureau Confédéral dénonce la diversion gouvernementale qui, sous le couvert d'un complot d'espion-

nage, voudrait détourner l'attention des masses populaires de sa politique de guerre.

[\*\*]

Le Bureau Confédéral a pris des dispositions pour l'application des résolutions du C.C.N.

Notamment, il a décidé d'accélérer l'élaboration d'un programme de redressement économique.

Il a en effet été informé que le Gouvernement et les dirigeants du Plan, poursuivant l'adaptation du plan Monnet au plan Marshall, prévoit de sacrifier le développement industriel au profit d'autres pays marshalisés.

Le Bureau Confédéral insiste sur la nécessité de poursuivre inlassablement l'action pour l'augmentation des salaires et la suppression des zones.

[\*\*]

Le Bureau Confédéral insiste auprès des Unions Départementales et des syndicats pour qu'ils diffusent largement les appels aux travailleurs, aux paysans, aux commerçants, à l'occasion des élections cantonales.

Il leur demande de faire une large campagne pour que les électeurs refusent leurs voix aux candidats du gouvernement et des partis qui le soutiennent, et leur infliger une défaite en condamnant leur politique.

# LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Le Comité Confédéral National vient de confirmer les revendications immédiates, précédemment définies par le Bureau Confédéral et la Commission Administrative de la C. G. T.

Parmi ces revendications, nous attirons particulièrement l'attention sur celle qui est ainsi formulée :

« **Discussion et signature de conventions collectives (locales, régionales, nationales) avec libre discussion des salaires au-dessus des salaires minima de garantie. Opposition à l'arbitrage gouvernemental pour les conventions collectives.** »

Cette revendication revêt, en effet, une grande importance dans le moment présent. Elle intéresse l'ensemble des travailleurs salariés, directement ou indirectement. Ceux des industries privées ou nationalisées doivent trouver par elle, les possibilités de faire valoir leurs besoins essentiels et ceux de la Fonction publique auront un point d'appui solide avec les résultats obtenus, surtout pour la détermination du minimum vital qui conditionne les taux de rémunération à mettre en ordre.

Toutefois, il est indispensable de voir clairement les données du problème que constituent la discussion et la conclusion réclamées des Conventions Collectives. Trois aspects essentiels sont à retenir pour aboutir à une orientation et à une action correctes en la matière :

1° La valeur des conventions collectives, dans leur contenu, leur forme, et leur caractère juridique ;

2° L'état actuel des pourparlers repris sur le plan national et les perspectives qu'ils ouvrent ;

3° La position à prendre à tous les échelons de la C. G. T. pour avancer résolument dans un sens convenable.

[\*\*]

La conclusion de conventions collectives de travail a toujours été une des préoccupations dominantes du mouvement syndical.

Les conventions collectives permettent d'éliminer la concurrence que peuvent se faire entre eux les travailleurs salariés. Elles assurent à chacun les conditions minima les meilleures dans un moment donné. Elles affirment la force collective des travailleurs et de leurs organisations syndicales.

Mais, les conventions collectives sont toujours la conséquence du rapport des forces existant, **en ce qui concerne leur contenu**. Car les conventions collectives, tout en constituant un instrument juridique sérieux, n'ont de réelle valeur que pour les satisfactions qu'elles apportent et garantissent aux travailleurs.

Le contenu des conventions collectives est donc l'essentiel à mettre en évidence pour réaliser la plus large mobilisation des travailleurs en leur faveur. Pour cela, nous avons à défendre énergiquement les revendications qui sont les plus sensibles dans la période actuelle et dont l'inclusion dans les conventions collectives est de nature à donner à celles-ci l'intérêt qu'en attendent les travailleurs. Ces revendications sont de l'ordre suivant :

1° Détermination des taux de salaires pour tous les emplois, professions et catégories, sur la base de minima garantis dans chaque cas, assurés d'un pouvoir

d'achat stable par l'échelle mobile des salaires. Ceux-ci doivent tenir compte du coût de la vie sensiblement uniforme dans toute la France, ce qui aboutit à réclamer la suppression des abattements de zones de salaires. Enfin, la hiérarchie des salaires doit aussi être respectée, dans l'esprit de celle établie en 1945-1946, pour que les classifications et coefficients soient corrects ;

2° Les libertés ouvrières et syndicales admises par la Constitution de la République et les lois organiques qui en découlent doivent être précisées sans restriction, ainsi que les libertés consacrées par l'usage depuis la Libération nationale, pour en assurer partout un exercice régulier et constant ;

3° Les avantages obtenus dans les différents domaines doivent être maintenus et généralisés.

Ce sont, en somme, les revendications confirmées par le C.C.N. de la C.G.T. qui trouvent là leur expression, à définir plus concrètement dans chaque convention particulière.

[\*\*]

Sachant bien ce dont les travailleurs ont besoin et qui doit leur être accordé par les conventions collectives, il faut maintenant comprendre clairement la forme que peuvent revêtir ces conventions. En 1947, de nombreuses réunions eurent lieu, dans les Commissions nationales mixtes pour tenter de conclure des conventions collectives nationales. Ces discussions aboutirent à une impasse, par suite de l'obstruction conjuguée du patronat et du gouvernement.

Porté devant la commission supérieure des conventions collectives, le débat s'avéra, au bout d'un an, aussi vain, à cause des divergences entre les intérêts contradictoires en présence.

Mais, depuis le 18 février, de nouvelles réunions des commissions nationales sont convoquées par le ministère du Travail pour le Bâtiment et les Travaux Publics, la Métallurgie, les Produits Chimiques et le Textile. Dans toutes ces commissions, la position de la C. G. T. s'est affirmée avec vigueur, à savoir :

1° Liberté de détermination des salaires ;

2° Conclusion de conventions collectives locales ou régionales sans attendre la signature des conventions nationales ;

3° Opposition de fait à l'arbitrage gouvernemental ; cet arbitrage conduirait tout simplement à donner aux conventions collectives la forme d'un règlement d'administration publique, et ne pourrait être que défavorable aux travailleurs et contraire à la notion fondamentale de convention collective de travail.

4° Délai d'un mois pour la fin des travaux des commissions nationales ; à l'issue de ce délai, les responsabilités seront situées et les positions prises seront soumises démocratiquement aux travailleurs intéressés.

A cela, la loi du 23 décembre 1946 nous est opposée parce qu'elle facilite le jeu patronal et gouvernemental, hostile à toute amélioration des conditions d'existence des travailleurs. Nous devons donc accentuer notre pression pour amener nos adversaires à donner les satisfactions légitimes qui sont dues à la classe ouvrière.

Pour cela, l'union et l'action sont encore une fois indispensables. Dans cette voie, des résultats heureux sont déjà enregistrés qu'il faut multiplier et consolider, en améliorant encore toute l'activité des organisations syndicales, dans le sens même des résolutions adoptées par le C.C.N. de la C.G.T.

Au cours des réunions récentes des commissions nationales, les délégués des fédérations de la C.G.T. ont offert ouvertement aux délégués des Fédérations Force Ouvrière, C.F.T.C. et C.G.C. de défendre une position commune vis-à-vis du patronat et du gouvernement. Cet appel à l'union a été entendu, ce qui prolonge d'ailleurs le puissant courant d'Unité qui s'élargit dans les entreprises et les localités. Il a déjà abouti à la signature de déclarations et à des démarches communes, réclamant la liberté de détermination des salaires par l'abrogation de l'article 10 de la loi du 23 décembre 1946. Certes, si la position de la C.F.T.C. se trouve semblable dans les quatre industries actuellement en discussion pour les conventions nationales, il n'en est pas de même avec les Fédérations Force Ouvrière et C.G.C.,

dont les attitudes varient assez d'une situation et d'un moment à l'autre. Toutefois, nous pouvons penser qu'en fonction de l'union et de l'action à la base, les dirigeants seront amenés à préciser leur comportement à moins qu'ils ne prennent ouvertement la responsabilité de faciliter les positions patronales et gouvernementales.

**Pour nous, l'essentiel est dans l'action qui doit se renforcer à la base, justement par l'élaboration, la discussion et la conclusion des conventions collectives locales ou régionales, par branches professionnelle ou industrielle, selon les cas et les possibilités.**

De ce point de vue, nous tendons à revenir au régime d'établissement des conventions collectives de 1936 et dont l'expérience a prouvé qu'il avait un sérieux avantage par rapport aux conditions plutôt draconiennes de la loi du 23 décembre 1946.

Nous voici donc à pied d'œuvre pour les Conventions Collectives. Il importe maintenant que toutes les organisations de la C.G.T. se mettent hardiment au travail dans le sens indiqué, en toute connaissance de cause.

---

---

# LES ELECTIONS

---

---

## AUX COMITÉS D'ENTREPRISE

Un nombre important de Comités d'Entreprise seront renouvelés, entre avril et juin, c'est-à-dire au cours d'une période très proche.

Il est donc grand temps de mobiliser nos militants et d'ouvrir, à l'occasion de ce renouvellement d'un grand nombre de Comités d'Entreprise, une campagne électorale de grande envergure.

La C.G.T. a dénoncé la tactique sournoise et pernicieuse dont le patronat a usé, vis-à-vis des élus des travailleurs aux Comités d'entreprise, pour les détourner de leurs véritables fonctions au service de l'action syndicale pour la défense des intérêts de la classe ouvrière. La tactique a souvent réussi et des camarades se sont laissés entraîner sur le terrain de la collaboration des classes, trahissant ainsi la confiance des travailleurs et discréditant à leurs yeux leurs fonctions d'élus.

Cette collaboration de classe a revêtu parfois des formes graves et déjà, dans quelques entreprises, les travailleurs, usant du droit que leur donne l'article 11 de la loi, ont révoqué ceux qui avaient trompé leur confiance.

La campagne électorale qui va s'ouvrir est une occasion pour les travailleurs d'examiner dans chaque entreprise l'action de leurs élus au Comité d'entreprise. Elle devra avoir pour effet de ramener à une juste conception de leur rôle ceux qui, de bonne foi, se sont laissés entraîner sur un terrain qui n'est pas celui de la lutte ouvrière. Elle sera aussi une occasion de chasser sans faiblesse, ceux qui s'avèrent incapables d'opérer ce redressement.

Au cours de cette campagne électorale, les sections syndicales d'entreprise doivent présenter et développer le programme de revendications de la C.G.T. tel qu'il a été défini par le dernier C.C.N., sans oublier de lier à ce programme général les revendications particulières à l'entreprise. Il devra être popularisé par voie de réunions, de tracts, d'affiches, d'articles dans les journaux

syndicaux après avoir été discuté et approuvé par les travailleurs de l'entreprise.

Cette campagne électorale sera une occasion d'affirmer à nouveau que le véritable rôle des élus des salariés au C. E. est la lutte en liaison étroite et permanente avec l'organisation syndicale pour la défense des intérêts des travailleurs.

La Commission Nationale des Comités d'entreprise a examiné l'importante question des élections qui se sont déroulées. Des directives vont être données dans la Revue des Comités d'entreprise et dans la presse syndicale.

---

---

## Revue des Comités d'Entreprise

*Les Unions départementales ont été avisées qu'afin de leur éviter des frais d'envoi, la Revue des Comités d'entreprise pourrait être désormais adressée directement aux Unions locales et aux Syndicats, la fiche de débit mensuel continuant à être envoyée à l'Union départementale qui restera débitrice auprès de la Trésorerie confédérale.*

*Les Unions départementales devaient faire connaître si ce mode d'envoi avait leur agrément et, dans l'affirmative, nous faire savoir, par retour du courrier :*

- les adresses des Unions locales, ou des Syndicats, auxquels la Revue devra être adressée et le nombre d'exemplaires à envoyer à chacun d'eux ;
- le nombre d'exemplaires qui devront être adressés dorénavant au siège de l'Union départementale.

*Nous avisons les secrétaires des Unions départementales que si une réponse à cette information n'est pas parvenue avant le 10 mars, l'expédition du n° 11 de la Revue sera faite comme celle des numéros précédents.*

# EDUCATION SYNDICALE



## Cours du soir :

Voilà déjà plusieurs mois, nous alertons nos organisations syndicales sur la nécessité d'ouvrir, au plus vite, de nombreuses écoles du soir, tant dans les grandes entreprises, que sur le plan syndical et local.

Des brochures ont été éditées à cet effet et nous avons fait parvenir une notice explicative sur les principes d'organisation et les méthodes pédagogiques à respecter dans ces écoles du soir.

\*\*

Dès à présent, trois constatations se dégagent de l'expérience de nos rapports avec les organisations syndicales et de leur travail dans ce domaine :

I) Nos relations avec les organisations syndicales et en particulier avec les U.D. laissent encore à désirer. Nous n'avons souvent connaissance de l'ouverture d'une école que par une commande de brochures. De plus, bien que des écoles soit terminées, aucun rapport critique ne nous est parvenu. Certes, à chaque envoi de brochures, nous joignons notre notice explicative, mais chacun comprendra que de telles mesures sont encore insuffisantes et que pour améliorer sans cesse et notre enseignement et nos méthodes, les conclusions de l'expérience sont indispensables.

II) Si les U.D. de moyenne et faible importance se sont sérieusement attachées à bien réaliser, l'effort des grosses U.D. est notablement insuffisant.

III) Les écoles d'entreprises semblent avoir été abandonnées au profit d'écoles inter-industries sur le plan des U.L. Les deux formes sont nécessaires, un effort s'impose donc sur ce point.

*En conclusion, nous demandons à toutes les Unions Départementales, Fédérations, Syndicats, U. L. :*

1° de dresser un plan de travail de toutes les écoles à tenir, en envisageant de développer considérablement leur nombre. Ceci plus particulièrement encore pour les U.D. qui ont insuffisamment réalisé (telles celles de la R.P., de la Gironde, du Nord, du Pas-de-Calais, du Rhône, par exemple), alors qu'elles ont des possibilités très grandes.

2° de nous signaler en détail toutes les écoles de militants qui se sont tenues depuis novembre 1948, et celles projetées d'ici octobre prochain.

3° de nous faire parvenir, après chaque école, un court rapport critique où seront notées les fluctuations des personnes du premier au dernier cours, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, sans oublier, bien entendu, de nous donner votre appréciation et celle des « élèves » sur le contenu et la forme de nos brochures, ainsi que sur les sujets qu'il y aurait éventuellement à ajouter au programme ou à y retrancher, etc...

## Ecole par correspondance

Là encore, les efforts les plus grands ont été faits par les U.D. de moyenne importance. On ne saurait trop insister sur l'exemple du Tarn qui vient d'atteindre 70 inscriptions en quelques semaines et qui dépasse largement le chiffre de 50 qu'il s'était fixé.

On ne saurait non plus passer sous silence l'exemple de la Fédération du Bâtiment qui, de ses déplacements en Province, rapporte de nombreuses inscriptions.

La clef de ces succès réside presque essentiellement dans le fait que dans toutes les réunions les dirigeants posent la question de l'école par correspondance, ex-

pliquent son intérêt, convainquent les militants et recueillent sur place des inscriptions.

Partout où cette méthode est employée, nous avançons.

C'est sur ces bases que des Fédérations comme celles des Services Publics, des Métaux, par exemple, que des U.D. comme celles de l'Ariège ou du Nord commencent à enregistrer des résultats appréciables.

**Nous demandons à toutes nos Unions Départementales, Fédérations, Unions Locales et Syndicats de s'inspirer d'urgence de ces méthodes de prospection.**

\*\*

Des organisations syndicales ont consenti un effort financier dans le but d'armer leurs militants. Certaines payent la totalité du droit d'inscription de 300 francs, d'autres participent aux frais pour la moitié ou pour 200 francs.

Il est trop tôt encore pour augurer d'une telle méthode. Bornons-nous de suite à signaler que dans les premiers devoirs que nous recevons, bien peu proviennent de camarades pour lesquels les organisations ont acquitté le droit d'inscription.

**Nous attirons donc l'attention des directions syndicales sur ce point. Nous leur recommandons d'avoir à contrôler de très près ce travail d'étude des militants inscrits par elles et pour lesquels elles ont payé.**

Etre inscrit par son organisation à l'Ecole par Correspondance, cela signifie être chargé d'une tâche, et comme pour toutes les autres tâches, le contrôle des décisions prises et de leur application totale s'impose.

---

## LE PREMIER MAI 1949

Bien que deux mois environ nous séparent encore de la célébration de la Journée Internationale du Premier Mai, il n'est pas trop tôt pour attirer l'attention des directions fédérales et départementales sur sa préparation.

Le cours des événements, la gravité de la situation, exigent de l'ensemble de la classe ouvrière qu'elle mette tout en œuvre pour extérioriser en toutes occasions la volonté profonde du peuple de France dont elle est la partie la plus consciente, la plus dynamique et la plus courageuse.

C'est en partant des résolutions votées au C.C.N. que la préparation du Premier Mai doit se mener avec vigueur. Défense de la Paix, des libertés démocratiques et des conditions d'existence des travailleurs, telle est la base de notre action dans les plus grandes villes comme dans les plus petits villages.

# Les Elections Cantonales

---

A l'occasion des élections cantonales, le C.C.N. a pris une position nette et précise dans une résolution votée à l'unanimité. De plus, ont été adoptés des appels aux travailleurs, aux paysans et aux commerçants sur le même sujet.

Les deux premiers ont été édités en affiches colombier qui ont été expédiées aux Unions Départementales. 10.000 affiches sont consacrées à l'appel aux ouvriers, 15.000 à l'appel aux paysans.

Le matériel doit parvenir le samedi 5 mars au plus tard à la gare de destination. Il convient d'en prendre livraison immédiatement et d'en faire la répartition sans tarder en tenant compte des conditions particulières de ces élections.

En effet, la moitié seulement des cantons sont appelés à participer à la consultation électorale. Ce sont ceux-là qui doivent d'abord être servis après un examen sérieux de leur composition sociale. Dans de nombreux villages existent de petites ou moyen-

nes entreprises industrielles, dans de nombreuses villes, sinon dans toutes, se tiennent foires et marchés, fréquentés par les paysans.

Dans les uns et dans les autres, une répartition judicieuse des affiches devra être effectuée en partant de cette idée que partout la position de notre Centrale doit être popularisée au maximum.

En ce qui concerne les commerçants, le C.C.N. a laissé le soin à chaque Union Départementale de diffuser l'appel adopté par le moyen de tracts, circulaires, lettres, etc...

La mobilisation de tous les syndicats permettra facilement de toucher cette couche de la population que nous avons tout intérêt à éclairer et à gagner.

L'objectif à atteindre est précis :

**PAS UNE VOIX AUX CANDIDATS DES PARTIS  
QUI PARTICIPENT AU GOUVERNEMENT OU QUI  
SOUTIENNENT SA POLITIQUE.**

---

## Documentation

---

Le Bureau Confédéral a estimé indispensable de constituer une documentation sur les Unions Départementales, la plus complète possible, lui permettant de trouver, en cas de besoin, tous les renseignements nécessaires et de pouvoir, le cas échéant, les communiquer aux militants chargés par la direction Confédérale, de se rendre dans tel ou tel département.

A cet effet, un projet de schéma de monographie des Unions Départementales, assez complet, a été mis debout. Il sera communiqué ultérieurement aux directions départementales. Peut-être paraîtra-t-il dès l'abord, trop détaillé, trop compliqué et exigeant des connaissances au-dessus des moyens actuels de nos militants. Il constitue, faut-il le préciser, un objectif optimum qui ne sera certes atteint qu'à la longue par la récupération des renseignements qui ne doivent pas manquer de nous parvenir d'une part des rapports faits par les délégués confédéraux, d'autre part, par les renseignements complémentaires que

les directions départementales nous transmettront au fur et à mesure qu'elles auront pu les recueillir.

Vous pourrez en tout cas, remarquer que parmi tous les renseignements indiqués, il en est que vous avez la possibilité de nous transmettre assez rapidement et qui, d'ores et déjà, s'ils nous parvenaient, constitueraient une amélioration très sérieuse de notre documentation.

Nous vous convions donc à nous les adresser le plus rapidement possible, en tenant compte toutefois de ceux qui déjà nous ont été transmis.

Quant au reste, nous le répétons, cela viendra petit à petit avec la bonne volonté des uns et des autres.

Nous vous demandons de retenir en tout cas que l'effort qui sera ainsi tenté, servira à tous pour mieux voir la situation de notre mouvement et ses possibilités.

# PRÉPARATION DES JOURNÉES DE PRINTEMPS

Cette année, les Journées de Printemps de la Jeunesse auront lieu sur le plan départemental. Ce doit être une occasion pour un travail d'organisation des jeunes et l'organisation de leurs luttes.

Le rôle des Unions Départementales est donc de mettre en mouvement les commissions de la Jeunesse, les constituer quand elles n'existent pas, les guider et animer leur travail.

Les Journées de Printemps doivent être préparées dans la grande bataille pour la suppression des abattements d'âge.

Nous attirons l'attention des directions des unions départementales sur la nécessité de faire orienter et réaliser ce travail par les syndicats et les sections syndicales qui, trop souvent, laissent les commissions départementales de la jeunesse constituer et diriger les sections de jeunes syndiqués. Trop de syndicats et de sections syndicales

considèrent la conquête de la jeunesse et son entraînement à la lutte comme un travail à part et secondaire.

C'est donc aux Unions Départementales qu'incombe la responsabilité de les entraîner à ce travail.

Préparées ainsi, les Journées de Printemps pourront permettre la tenue de conférences syndicales fédérales et départementales de la Jeunesse et donner lieu à de puissants rassemblements de jeunes ayant un caractère de lutte pour les revendications et pour la paix, tout en leur conservant le caractère de jeunesse indispensable.

Il va de soi, que ce travail doit être fait par les jeunes, mais il ne saurait être réalisé sans l'appui et la direction des organismes réguliers du mouvement syndical et en premier lieu les U.D.

Il est temps de s'y préparer et de mettre debout son plan de travail.

## BULLETIN DU DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL N° 2 de FEVRIER 1949

Les Unions départementales ont certainement reçu le n° 2 du Bulletin du délégué du personnel. Dans la mesure où les renseignements que nous avons demandés nous ont été communiqués, le nombre d'exemplaires a été augmenté.

Nous rappelons que l'intérêt et la portée de cette publication seront d'autant plus grands, qu'elle parviendra dans les moindres délais à ses destinataires, c'est-à-dire, les délégués du personnel dans les entreprises.

Quelques initiatives heureuses se sont manifestées quant à l'utilisation rationnelle du bulletin. C'est ainsi que certains Syndicats, centres intersyndicaux et Unions Locales ont décidé, à la réception du bulletin, de convoquer les délégués du personnel pour commenter collectivement son contenu.

Il est d'autres moyens encore d'aider efficacement nos camarades qui, à l'intérieur des entreprises jouent un rôle déterminant.

Nous nous permettons d'insister, au lendemain du C.C.N. au cours duquel Benoît FRACHON a de nouveau attiré notre attention sur l'importance de cette tâche, pour que notre mouvement syndical, tire de cette conquête de la classe ouvrière — l'institution des délégués — tout le profit qu'elle recèle.

L'Union Départementale des Côtés-du-Nord nous de-

*mande si l'expédition du Bulletin peut être affranchie comme périodique. Absolument, du fait que le Bulletin a été enregistré à la Direction des P.T.T. Il suffit de le faire remarquer au receveur des Postes.*

### COLONIES DE VACANCES

Au moment où nos camarades ont à se pencher sur les problèmes que pose l'organisation des colonies de vacances pour 1949, nous croyons utile de leur signaler que des directives ont déjà paru à ce sujet dans *Le Peuple* (semaine du 3 au 10 février, N° 236) et que la *Revue des Comités d'Entreprise* a commencé, dans le N° 11 de février 1949, sur l'organisation des colonies de vacances, une série d'articles qui se poursuivra dans les n° 12 et 13.

